



Procès-verbal

Date : Le 27 octobre 2020
Endroit : Par vidéoconférence – Zoom
Rédigé par : Daphné Brunette

Objet : Rencontre CRT – Regroupement des professionnels

Présents :

Henry Gagné	Jonathan Lord
Marie-Claude Provencher	Daphné Brunette
Josée Lévesque	Jean Audet

Absents :

Chantal Marcotte

1.	Adoption de l'ordre du jour	Suivis à faire	Échéancier
2.	Entente – Salaire des étudiants L'Employeur informe le Regroupement qu'il a recensé des informations dans ce dossier. Suivant ses recherches, l'Employeur confirme qu'il n'y a actuellement aucun étudiant à notre emploi. Le Regroupement souhaiterait tout de même savoir combien d'étudiants nous avons eu à notre emploi durant l'année 2019. L'Employeur tentera de trouver cette information. Les parties conviennent que ce dossier n'est actuellement pas prioritaire, mais qu'il faudra régler la situation		

3.	Évaluation de postes - J.C. Le regroupement souhaite qu'une rencontre entre l'employée et son gestionnaire soit organisée pour que ce dernier l'avise que nous n'irons pas de l'avant avec la réévaluation de son poste. L'employée avait fait une première demande en 2013 et son ancien gestionnaire lui avait mentionné qu'ils allaient regarder sa demande. L'employée est toujours en attente d'un retour. L'Employeur communiquera avec le gestionnaire actuel pour lui faire part de la situation. - Coordonnateur - Sécurité civile, Ingénieurs juniors et Aviseur technique Une rencontre a eu lieu avec Martine Albert pour discuter de ces trois évaluations de poste. Suivant cette rencontre, les versions révisées des évaluations de postes ont été soumises au Regroupement qui les a révisées à leur tour. - L.C. et R.D. Suivant la rencontre du 21 octobre dernier, l'Employeur doit faire un suivi avec les gestionnaires de ces deux employés. Il a été convenu avec leurs gestionnaires de refaire l'exercice d'évaluation de poste avec eux. Une démarche sera effectuée afin de vérifier si les prétentions des employés sont valides. S'il y a lieu, des révisions seront effectuées. Un retour sera fait au Regroupement suivant cette rencontre.	L'Employeur prévoira une autre rencontre avec Martine pour discuter des éléments qui ne concordent pas	CRT novembre
----	---	---	---------------------

4.	Demande de semaine de congé supplémentaire / temps compensatoire Le Regroupement soumettra le cahier de demandes en date du vendredi 30 octobre. Il ne peut toutefois garantir qu'il n'y aura pas certains membres qui vont soumettre leur demande directement à la Directrice des ressources humaines tel que prévu dans la Convention collective. L'Employeur avisera la Directrice de cette situation. L'Employeur relance le Regroupement quant à l'utilisation du formulaire de demande qui a été proposé. Le Regroupement craint que cela ajoute une lourdeur au processus et propose plutôt de réviser le processus. Les parties conviennent que cet aspect pourrait être discuté lors de la prochaine négociation.		
5.	Prime de responsabilité - J.L. L'Employeur confirme que la rencontre a eu lieu. Au terme de la rencontre, la position de l'employeur n'a pas changé. Il n'y aura pas de prime de responsabilité qui sera versée à l'employée, tel que convenu entre l'Employeur et le Regroupement. L'employée soumettra plus d'information au sujet de ses fonctions au Regroupement. - MSB - MHR Les primes de responsabilités de Marie-Soleil Bergeron et de Marie-Hélène Rock sont associées à la situation aux arts. Lors de la rencontre du 23 octobre dernier avec Isabelle Cloutier, il a été convenu que l'Employeur et le Regroupement écriront une communication conjointe pour expliquer l'objectif de cette rencontre.	L'Employeur s'engage à organiser un CRT spécial. Le Regroupement préparera un cahier des préoccupations.	
6.	Rencontre RH – Plainte de harcèlement Les parties ont convenu de retirer ce point de l'ordre du jour.		

7.	Situation aux arts Voir point 5		
8.	Prime de disponibilité - D.L. L'Employeur tente d'organiser une discussion avec le gestionnaire au courant des prochains jours. L'Employeur exprime sa volonté de lui verser ladite prime pour la nouvelle année calendrier (à compter du 1^{er} janvier). Il doit toutefois évaluer la portion rétroaction. Le Regroupement mentionne que la rétroaction devrait être versée à compter du début de la lettre d'entente.		
9.	Prime de disponibilité – Bibliothécaire Le Regroupement confirme qu'il s'agit d'un groupe de quatre (4) ou cinq (5) bibliothécaires. Ces dernières ont présentement une prime de disponibilité, mais il faut évaluer la portion rétroaction. Le Regroupement mentionne que la rétroaction devrait être versée à compter du début de la lettre d'entente. L'Employeur évaluera la demande de rétroaction et fera un suivi au Regroupement quant à sa décision. Ce sujet pourrait également être abordé lors du CRT spécial avec Isabelle Cloutier.		

10.	Calcul du kilométrage Le Regroupement souhaite connaître la procédure claire de la Ville en lien avec la situation du télétravail. Actuellement, le remboursement du Kilométrage est effectué selon la plus petite distance entre : -la distance entre le lieu et le domicile de l'employée -la distance entre le lieu et le lieu de travail habituel de l'employé Le Regroupement craint que certains professionnels ne veuillent plus prendre leur voiture ou disent ne pas avoir de voiture. Avant la pandémie, il n'y avait pas d'enjeu étant donné que les employés partaient du bureau.	L'Employeur s'engage à regarder la politique actuelle au courant des prochaines semaines et à la communiquer au Regroupement.	
11.	Mesures prises lors des formations en présentiel Considérant que la Ville de Gatineau est toujours en zone rouge, le Regroupement souhaite connaître l'alignement de la Ville ainsi que les mesures sanitaires prises lors de formations en présentiel. Le Regroupement a entendu parler de formations en présentiel ayant lieu en groupe d'environ 17 personnes et s'étendant sur une période de deux jours. L'Employeur confirme que ce n'est actuellement pas une orientation de la Ville d'offrir des formations en présentiel. Bien sûr, dans le cas où la nature de la formation exige une formation en présentiel, des mesures de distanciation et d'hygiène sont mises en place afin de respecter les règles de la santé publique émises par la CNESST. L'équipe qui gère les formations travaille actuellement à la migration des formations en ligne ou vidéoconférence.	L'Employeur fera un suivi avec le secteur des formations.	

12.	Périodes des fêtes en contexte pandémique Le Regroupement souhaite savoir si le contexte pandémique fera en sorte que certains services auront besoin de plus de ressources durant la période des fêtes. L'Employeur mentionne que ce type d'enjeu est traité par le comité de rétablissement. Pour le moment, nous n'avons pas eu de mot d'ordre de la Ville à cet effet.		
13.	Varia Le Regroupement se questionne sur l'affichage de deux postes d'Ingénieurs juniors à contrat (2 ans). Le Regroupement souhaite savoir pourquoi ce n'est pas des postes de Coordonnateur qui ont été affichés. L'Employeur confirme qu'il s'agit de postes en circulation au Service des infrastructures. Un Surcroît du titre de Coordonnateur a déjà été affiché et il n'y a eu aucun candidat. La stratégie est donc de tenter de recruter un finissant de l'université qui pourrait aider avec la circulation. L'Employeur mentionne qu'il s'agit d'un essai et que les contrats ne sont habituellement pas préconisés.		